

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☒ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : modification n°1
du P.L.U. de la commune
de Longeville - les - Netz

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 03 octobre 2022 de 09 heures à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

DRUI MICHEL COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR
délègue ouverte l'enquête publique de modification n° 1 de la commune
de LONGEVILLE-LES-METZ.

Sébastien Hertz 8 rue du docteur Balthazard
Après consultation du document d'état, dans lequel
il est explicitement fait référence au passage d'une
zone 1 AUH à 2 AUH, je ne peux que saluer et
celle évolution. D'autant plus si l'objectif final au
travaux du PLU, et le passage en zone N.

10h40 Se présentent M et Mme PETIT Jacques et Longeville LES METZ
Après information déclarent : « nous approuvons le projet de
modification concernant le passage de la partie 1 AUH en 2 AUH »
C'est

Passages à 10h30 et 11h00 de deux autres couples venus s'informer
et qui sont repartis se disant satisfaits des explications reçues de la
part de M. SCHNEIDER et du commissaire-enquêteur.
N'ont pas désiré faire d'observations ou mentions au registre.

Ce jour à 12h00, mettons fin à la permanence du commissaire-enquêteur.


Le Commissaire-
Enquêteur

Le mercredi 13 octobre 2022 à 13h30 2^{ème} permanence
de DRUI MICHEL COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.

Le mercredi 19 octobre 2022 à 14h10 je suis favorable au passage des cotaux
de 1 AUH en 2 AUH. Je suis par ailleurs Concepteur paysagiste diplômé d'Etat de
l'ENSP de Versailles, j'y vois sur le site des cotaux un projet de type agricole
et touristique pour du tourisme local de la métropole de Metz avec la valorisation
des friches agricoles et du patrimoine vernaculaire agricole, il y a par ailleurs

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent
registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

une situation privilégiée de l'aire géographique de l'AOC « Mirabelle de Lorraine »
et appartenant également aux aires de production des IGP « Bergamote de
Nancy » et « Mirabelle de Lorraine ».

Enfin, les friches militaires et de la Tour Bismarck sont également un riche
patrimoine à valoriser qui peuvent être inscrites dans un projet métropolitain
de parcours touristique qui viendrait par ailleurs renforcer la chemie Route des Vins
(AOC vignoble de Moselle) entre les villes de Longeville-lès-Metz, de Scy-Chazelles, du
Ban-Saint-Martin et de Plappeville, Lessy voir Châtel-Saint-Germain.

Johan CORNU - Paysagiste - concepteur diplômé d'Etat
3 rue Robert Schuman
57050 LONGEVILLE-LES-METZ
06.64.16.69.79.
johancornu1@gmail.com



15h. Pascale Goff
42, rue Hirschauer
Longeville

Je suis favorable au projet de
changement de zonage passant de
1 AUH en 2 AUH pour les
cotaux de St Quentin.

Je souhaiterais même que cela passe en
zone naturelle.



François BARTIS
22, rue du Scy
57050 LONGEVILLE-LES-METZ
15h25

En complément de ma intervention au registre
dimanche, j'ai vu par le jour en 2^{ème} AUH
qu'il s'agit d'un projet de modification d'un
projet, mais pas de nature à changer l'orientation du
PAU, d'autant que depuis l'arrêt du 22/12/2021,
la loi environnement se réfère à la programmation
2022, laquelle renforce l'orientation du PAU.

— Favoriser la densification plutôt que l'extension urbaine
— Stopper l'artificialisation de sols et particulièrement
des zones agricoles.

15h45

CHABAUX Pauline -

Suite à ma rencontre avec le commissaire enquêteur, et ses explications claires, je me suis rendue compte de ma mauvaise interprétation du projet en cours. Je suis tout à fait favorable au passage de la zone 1 AUH en 2 AUH concernant les cotaux du St Quentin. Et je suis enthousiasmée par le projet qui le fera passer en zone naturelle.

Pauline Chabaux

16h00 et 16h20 : Passage de 2 personnes désirant obtenir quelques précisions concernant le projet de modification n°1. Semblent satisfaites des renseignements obtenus et ne souhaitent pas faire d'observation.

16h30 THOMAS Actuel 26 route de Sug à Longeville.

Je suis invité à exprimer mon avis sur le registre du commissaire enquêteur.

Les lois d'urbanisme et d'environnement évoluent vers une meilleure prise en compte des effets du climat, et je constate que ce projet d'urbanisation des cotaux du St Quentin ne s'intègre pas dans le cadre juridique actuel.

Le TA de Strasbourg a estimé en 2020 que l'urbanisation ne pouvait être que de constructions légères. Le projet d'extension de logements sociaux devrait cadrer d'autant que la zone en mouvement impliquerait des travaux fort coûteux. La rue des Chenets, la route de Sug, les murs et monuments du cimetière, expriment des moments de temps nombreux. Les cotaux du St Quentin favorisent la biodiversité, l'environnement naturel, et réduisent les émissions de CO2 liées sur le secteur de Jetz Nétropole. Pourquoi réduire alors cette zone paysagère, naturelle reconnue de toute la région?

Les lois d'urbanisme et d'environnement nous invitent à déclasser en zone N le secteur concerné par le projet, et à contribuer à l'effort de préservation de l'environnement. D'autres réponses au logement social ont-elles été envisagées comme la reconstruction, l'amélioration de l'habitat existant? Quelles investigations ont-elles été menées? Quelles autres solutions

y aurait-ils sans attente à l'environnement et dans le respect des discours actuels sur le risque du climat?

Une zone N, à longeville sur les cotaux, serait effectivement une opportunité pour les habitants de Jetz Nétropole, soucieux de l'avenir de notre remarquable situation. Je ne suis informée de l'article L 101-2 de l'urbanisme qui fixe les principes de préservation des paysages, de la qualité de l'air et de la biodiversité.

Avec mes remerciements pour votre considération.

A. Chabaux

Ce jour 19 octobre 2022 à 17h00 fin de la permanence

Pauline Chabaux

A. ~~Stouff~~
Ce jour 19 octobre 2022 à 17h00 fin de la permanence

Le 28/10/2022 10h20 M^{me} MARTIN Sylvie 42 Route de SO

J'ai pris connaissance ce jour du PLU modifié et souhaite
émettre des réserves sur les points suivants

- * quid de l'accroissement de la circulation de nouvelles
voitures sur nos voies déjà en mauvais état
- * quid d'une aggravaation sur la mobilité des terres
agricoles et qui porterait atteinte à nos maisons
- * quid d'une atteinte à la biodiversité.

Salutations cordiales

Sylvie

Je viens de consulter le PLU modifié et suis plus que
dubitative par rapport aux aménagements prévus.
Le 5^e secteur est notre poumon vert, ne deviendrait-il
pas de le "sanctuariser" plutôt que le classer en zone
à urbaniser 2 AV même avec 2 réserves. Hormis les pro-
blèmes de risque (mobilité & terres agricoles), de pollution (air
plus de circulation) de bétonisation (moins de terres-épis ac-
tant les eaux de pluie etc.), il est urgent de garder tous les
espaces boisés verts que nous avons la chance de posséder à
proximité de chez nous. Quel plaisir d'aller se balader ou
randonner dans ces espaces! Gardons ce patrimoine précieux.

Nous pouvons nous exprimer et c'est heureux, que la
voix des habitants soit entendue... Passer de 2 AV en zone naturelle
serait le bon sens. Les logements nides sont-ils réhabilités?
toute la zone intercommunale doit être en location ou en vente
pour ne pas perdre compte de nos doléances. Bien cordialement

que Anny Kraemer Sylvie 42 rue de Nîmes ce 28/10/22.

à 11h.

5
10

Pierre Billaut

3/11/2022

Page 10 - Evolutions apportées au PLU

il est écrit "La commune de Longeville et Metz Métropole ont décidé de surseoir à l'urbanisation de la zone 1 AUN dans → qui propose une meilleure prise en compte du site et des contraintes existantes".

En réalité c'est suite à l'action d'habitants et de la décision du TA de Strasbourg que le projet a été stoppé. Si cette action n'avait pas été menée le projet aurait démarré et on voit ^{avec} quelles conséquences.

On ne peut donc se fier aux bonnes intentions affichées dans ce nouveau PLU.

Le 3/11/2022 M^{re} Guilbert Camarioni N° 2 B

Nous portageons les 2 avis précédents du 28/10/2022 et nous sommes déconcertés devant la persistance de vouloir modifier le Vpt St Quentin en vue d'une urbanisation qui va dans le sens contraire des décisions à prendre pour protéger notre environnement.

Toute urbanisation même réglementée ne peut que détériorer les territoires du Vpt St Quentin et du voisinage d'autant plus que ces territoires révèlent des fragilités inquiétantes pour les habitations existantes et visibles à l'œil nu (lorsque qu'on remonte la route de Sicy et de Longueville vers Sicy-Charvaille : profondément régulière qui menace aussi une circulation qui ne pourrait qu'augmenter avec l'urbanisation).

Nous sommes donc hostiles au projet de modification du PLU sauf pour "sanctuariser" le Vpt St Quentin en "zone naturelle" ce qui répond aux besoins de la population de l'ensemble de la métropole.

En espérant être entendus, soyez assurés de notre plus grand intérêt pour toutes ces questions d'aménagement du territoire.